La vie au quotidien a) L'HORAIRE L'école est ouverte de 7h à 18h tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 7h à 13h le mercredi. Début des cours: 8h45 tous les jours pour toutes les classes Pause de midi: de 12h00 à 12h40: repas pour les maternelles de 12h40 à 13h30: sieste ou récréation en maternelle de 12h20 à 12h40: repas pour les primaires de 12h40 à 13h30: récréation pour les primaires Fin des cours: 15h10 les lundis, mardis, jeudis et vendredis 12h20 les mercredis en maternelles et primaires La cour est surveillée à partir de 8h30. Les enfants qui arrivent plus tôt doivent se rendre à la garderie ; ils ne peuvent rester sans surveillance dans la cour. • Avant 8h30, les enfants sont conduits à la garderie • À partir de 8h30, les parents embrassent leur enfant entre les deux grilles dans l’espace baptisé « Place des Bisous » et ne rentrent pas dans la cour, comme à la fin des cours. Il y a en effet beaucoup de monde le matin dans la cour et l’espace dévolu aux enfants est de ce fait restreint. Cette disposition ne concerne pas les parents des enfants qui rentrent en accueil qui sont autorisés à accompagner leur enfant de manière à les rassurer et ce jusqu’à ce que l’institutrice convienne avec eux du moment où ils peuvent aussi acquérir cette autonomie dans l’entrée à l’école. Ce dispositif est modifié en cas de mauvais temps. A ce moment les enfants restent à l’intérieur et nous vous demandons simplement de les déposer dans la grande salle sans prolonger les adieux. A la fin des cours, tous les élèves des classes maternelles et primaires quittent la classe sous la responsabilité de leur professeur, se rangent dans la cour de récréation et attendent le signal qui leur permet de se rendre à la grille. ! la grille doit être ouverte par un adulte. Nous insistons aussi tout spécialement pour que, tout comme en primaire, les enfants de la section maternelle arrivent à l'heure à l'école. 31 b) L’ACCUEIL EXTRASCOLAIRE a. L’accueil du matin: accueille les enfants de 7h à 8h30 et fonctionne tous les jours où l'école est ouverte. b. L’accueil du soir: accueille les enfants de 15h30 à 18h. c. L’accueil du mercredi après-midi: les enfants apportent leur pique-nique + une boisson et mangent à l'école. La garderie à Saint-Jean-Baptiste se fait jusque maximum 13h00. Les enfants sont ensuite conduits en car à l'école du Grand Frêne par les services communaux où ils seront pris en charge par les animateurs de la commune. L’inscription à l’accueil du mercredi après-midi au Grand Frêne se fait via le site internet de la commune de Braine-l’Alleud. L’inscription préalable est obligatoire pour que votre enfant soit pris en charge. Vous trouverez plus loin un tableau récapitulatif des tarifs de l’accueil extrascolaire. Nous insistons sur le fait que l’accueil extrascolaire se termine à 18h. Passé ce délai, une amende de €5 par ¼ d'heure vous sera facturée. Aucun élève ne peut rester sans surveillance dans la cour, aussi bien avant qu'après les cours. Sur la facture vous aurez le détail des ½ h prestées, aussi bien le matin que le soir. Nous attirons votre attention sur le fait que TOUTE DEMI-HEURE ENTAMÉE EST DUE. Vous recevrez une attestation fiscale pour les frais de garde (matin, midi, soir et journées pédagogiques) dans le courant du mois de mars. c) L’ÉTUDE DIRIGÉE Cette étude est organisée par une asbl extérieure (Educ&Sport) à l’école de 15h30 à 16h30 et assurée par une ou plusieurs enseignante(s). Les informations sont diffusées directement par les institutrices. Attention, il n’y a plus d’étude les lundis. d) LE COURS DE GYMNASTIQUE Pour le cours de gymnastique, nous demandons que les élèves des classes primaires portent la tenue suivante: - des sandales blanches de gymnastique (si possible à élastique pour le degré inférieur) - un short bleu (les filles peuvent porter un collant bleu) - un T-shirt de l'école (proposé à la vente à l'école via M. Christian ABBISS) Remarques: Les exemptions de courte durée des cours de gym doivent être justifiées par un écrit des parents. Pour celles de plus longue durée, un certificat médical sera exigé. a) LES COURS DE NATATION Les cours de natation seront donnés les mardis après-midi aux élèves de la 2ème maternelle à la 6 ème primaire. En primaire, ce cours remplacera le cours de gymnastique à raison de +/- 11 séances par an. En pratique : Trimestre 1 : P5/6 Trimestre 2 : P3/4 32 Trimestre 3 : P1/2 En maternelle : Semestre 1 : M3 (+/-16 séances) Semestre 2 : M2 (+/-16 séances) Cette initiation a lieu à la piscine de Braine-l’Alleud. Le transport sera assuré par la société Keolis. Il est souhaité que le jour de la piscine, les enfants aient des vêtements pratiques (éviter bas collants, chemisiers, ceintures, bretelles). Ce cours est obligatoire car il fait partie du projet pédagogique de l’école. Le prix demandé est de 7,50 € la séance. Ce prix couvre le transport, le maître-nageur, un accompagnant et le prix d’entrée de la piscine. Pour des raisons d'organisation et de trésorerie, les séances ne seront pas remboursées en cas d'absence. b) LES COLLATIONS L’enfant apportera : Le lundi : un fruit le mardi : une collation « coup de cœur » au choix Le mercredi : ……un fruit Le jeudi : ……… un produit laitier Le vendredi : ……un biscuit Nous vous encourageons à limiter le suremballage et à munir votre enfant d'une gourde et d’une boite à tartines. Les chips et canettes sont proscrits aussi bien en classe qu’à la garderie. c) LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE Nous insistons beaucoup sur la régularité de la fréquentation scolaire. Toute absence ou tout retard est en effet d’abord préjudiciable à l’enfant. La loi n’autorise que certaines absences qui sont reprise dans la circulaire 3628. Ces dispositions sont explicitées dans le chapitre 4.2.2 du ROI. Dans la même logique, nous demandons que les rendez-vous médicaux soient pris, dans la mesure du possible, en dehors des heures scolaires. A l’inverse, il est bien évident qu’un enfant malade ne doit pas être présenté à l’école tout d’abord dans le cadre de son bien-être et ensuite dans celui des autres. d) L'ACCUEIL DU TEMPS DE MIDI Afin d'assurer un meilleur accueil et un meilleur service aux élèves restant à l'école de 12h à 13h30, nous devons faire appel à du personnel extérieur et assurer l'achat et l'entretien du matériel. Ces frais ne sont couverts par aucune subvention de la Communauté française. C'est pourquoi une participation financière est demandée à tous les élèves qui restent à l'école pendant le temps de midi, aussi bien en maternelle qu'en primaire, que ce soit pour le "dîner tartines" ou les repas chauds. Concernant les repas du midi, nous proposons les services suivants : En dehors de la mission d’enseignement, l’école propose une série de services à disposition des parents. Ceux-ci ne sont pas dans l’obligation d’y recourir. Dans l’hypothèse où les parents marquent leur adhésion à ces services, ils seront dans l’obligation de les rémunérer. Ainsi, nous proposons les services suivants : 33 • Les repas chauds : ils seront payés en fin de mois. Vous recevrez un menu dans le courant du mois précédent et nous vous demanderons de cocher les jours où votre enfant viendra manger afin que nous puissions commander les repas. Si votre enfant ne devait pas venir à l’école pour cause de maladie, le repas de son premier jour d’absence sera d’office comptabilisé. En effet, le service proposé par le traiteur ne nous permet pas d’annuler des repas le jour-même. Par ailleurs, toute annulation de commande doit être faite par téléphone ou par mail auprès du secrétariat de l’école la veille avant 10h sjbsecrétariat@gmail.com ou 0470/45.70.66. Dans ce cas, le ou les repas décommandés ne vous seront pas facturés. Merci de retourner le bon de commande au Secrétariat dans le délai indiqué sur le menu. Nous n'accepterons plus les commandes de repas passé ce délai. • Le potage : En maternelle, l’enfant pourra prendre le potage à midi. L’inscription se fait pour l’année via les documents de rentrée. Il est possible de l’inscrire/le désinscrire avant le début du mois. En primaire, les enfants auront l’occasion de prendre le potage à la carte via la feuille de commande des repas chauds. Le potage sera facturé en fin de mois au prix de 0,50€. e) LES CLASSES DE MER : Une année sur deux (pas cette année-ci), les élèves de la classe d’accueil, de 1ère , 2 ème et 3ème maternelles, partent 3 jours en classes de mer. Le prochain voyage se déroulera au Centre Horizon à Bredene du 14 au 16 juin 2021. Une épargne sera proposée pendant les 3 mois qui précèderont le voyage. f) LES CLASSES VERTES : Une année sur deux (pas cette année-ci), les élèves de 1ère, 2ème , 3 ème et 4ème primaires partent 5 jours en classes vertes. Le prochain voyage se déroulera à Wellin du 15 au 19 mars 2021. Une épargne sera proposée pendant les mois qui précèderont le voyage. N.B. : Ceci est un choix pédagogique. Nous sommes convaincus qu’il s’agit d’expériences de vie uniques. Cette activité est donc obligatoire. g) LES CLASSES DE NEIGE : Une année sur deux (pas cette année-ci), les élèves de 5ème et 6ème primaires partiront 8 jours en classes de neige. Le prochain voyage aura lieu dans le courant du 2ème trimestre de l’année scolaire 2020-2021. Une épargne sera proposée à partir de la 4 ème primaire. N.B. : Ceci est un choix pédagogique. Nous sommes convaincus qu’il s’agit d’expériences de vie uniques. Cette activité est donc obligatoire. h) PARASCOLAIRE Toute l’offre extra-scolaire sera disponible en version électronique via le site de la Commune de Braine-l'Alleud et en version papier via le livre aux enfants. Celui-ci sera distribué à la rentrée à toutes les familles. Certaines offres seront affichées durant l’année et les flyers seront alors disponibles aux valves. L'Académie de musique se déplace à l'école St Jean-Baptiste, des informations complémentaires peuvent être obtenues lors de la réunion de rentrée ou directement via l'Académie.